

# COMPTE ADMINISTRATIF 2018

## NOTE DE SYNTHESE

La loi NOTRE impose à toutes les communes, quel que soit leur taille, de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets afin de permettre aux citoyens d'en saisir les réalisations et les enjeux.

Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune et diffusé dans le bulletin communal.

L'année 2018 est marquée par la réalisation des travaux, conformément aux différents marchés, des 3 grands projets :

- Projet 1 : Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie
- Projet 2 : Extension – Réhabilitation du Centre Socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics
- Projet 3 : Travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie avec mise aux normes des lieux

Ces travaux ne seront terminés qu'en 2019.

### POINTS MARQUANTS 2018

#### ➤ Recettes de fonctionnement

Les 2 grandes sources de financement de la commune sont :

##### 1. Les impôts et taxes

En 2018, la commune a perçu globalement 293.936,92 € contre 290.359,72 €, soit une augmentation de 3.577,20 € par rapport à 2017 (+1,23%). Il faut en déduire le reversement au FNGIR de 57.067 €. Le montant net perçu est donc de 236.869,92 € (57,49% des recettes nettes de fonctionnement).

Type	Bases de calcul	Taux	Montant
Taxe d'habitation	988 444 €	15,62 %	154 395 €
Foncier bâti	639 033 €	13,46 %	86 014 €
Foncier non bâti	39 643 €	54,74 %	21 701 €
Total état TG			262 109 €
Total CA 2018			262 102 €
A déduire FNGIR			- 57 067 €
Attribution compensation (CCPZ)			19 084 €
<b>TOTAL</b>			<b>224 119 €</b>

Depuis le 01/01/2017, tous les impôts économiques sont versés à la Communauté de Communes dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), celle-ci en reverse le montant sous forme d'attribution de compensation, basé sur les recettes de 2016, soit 19.084 €.

Les dernières ressources de ce chapitre sont la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) qui s'élève à 12.382,92 € et une compensation de l'État de 368 €.

En 2012, les recettes s'élevaient à 204.012,70 €, soit une progression de 8,91 % en 6 ans.

Pour info : la Taxe GEMAPI, instaurée par la CCPZ pour financer le grand cycle de l'eau et la lutte contre les coulées d'eau boueuse, a permis de collecter en 2018 un montant de 4.749 €, soit 6,06 € par habitant.

##### 2. Les dotations de l'État

Les dotations et participations versées par l'État, dont les attributions de péréquations et de compensations, se sont élevées à 147.402,54 €, soit une diminution de 5,13%, par rapport à 2017 (35,77% des recettes nettes de fonctionnement), dont 96.406 € en Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) contre un montant de 128.210 € en 2012, soit une diminution de près de 25% en 6 ans.

L'État a versé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2018 le fonds de compensation TVA pour certains frais de fonctionnement, soit 251 €.

Les autres ressources (atténuations de charges, produits des services et autres recettes exceptionnelles) se sont élevées à 27.233,62 €.

Les recettes globales de fonctionnement de 2018 sont donc de 469.073,08 €.

Les recettes nettes, après défalcation du FNGIR, sont de 412.006,08 €.

A ce montant résultant des recettes nettes de 2018, il faut rajouter le résultat reporté de 2017, à savoir 141.742,48 €.

**RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 610.815,56 €**

## ➤ Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement général** (chapitre 011) se sont élevées à 92.539,24 €, soit une augmentation de 3,56% par rapport à 2013.

**Les charges de personnel** (chapitre 012) sont de 79.015,12 €, soit une augmentation de 11,98% par rapport à 2013, en raison des augmentations des rémunérations des agents, des cotisations sociales.

La commune emploie 3 personnes titulaires à temps non complet (1 attachée territoriale, 1 ATSEM et 1 adjointe technique).

**Les charges de gestion courante** (chapitre 65) de 71.522,06 €, en augmentation de près de 30% par rapport à 2013, concernent, notamment, l'indemnisation des élus, y compris les cotisations sociales et les formations, pour 28.790,68€ (29.196,64 € en 2013), les versements au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 14.174,08 € et le versement de subventions à différents organismes et associations pour 5.620 €.

Mais l'augmentation résulte principalement du montant des créances admises en non-valeur (loyers des appartements communaux impossibles à recouvrer) pour 17.117,24 €

**Les intérêts remboursés de la dette** (chapitre 66) se sont élevés à 22.963,49 €, contre 35.572,24 € en 2013.

Un dernier chapitre concerne les **amortissements** (chapitre 68).

La commune amortit depuis 2011, et sur 15 ans, le fonds de concours de 500.000 € versé à la CCPZ pour la construction de l'Espace Sportif des Deux Aigles, à raison de 33.571,74 € par an et depuis 2017 les fonds versés dans le cadre du PLUI pour un montant de 673,33 € en 2018.

Les dépenses globales de fonctionnement de 2018 sont de 360.319,52 €. Elles représentent 76,73 % des recettes de fonctionnement de l'année.

Les dépenses réelles, après défalcation du FNGIR, du FPIC et des amortissements, sont de 269.007 €. Elles représentent 65,21% des recettes nettes de fonctionnement de l'année.

**DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 360 319,52 €**

**L'excédent global de fonctionnement s'élève donc à 250.496,04 €**

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2018 (sans le report du résultat excédentaire de 2017) est de 108.753,56, soit 23,18 % des recettes globales de fonctionnement

L'excédent net de 2018, hors FNGIR, FPIC et Amortissements, est de 143.499 €, soit 34,71 % des recettes nettes de 2017.

### **CALCUL DE L'EPARGNE NETTE DISPONIBLE**

Recettes de gestion courante (hors recettes exceptionnelles)	467.461,30 €
-Dépenses de gestion courante	- 302.077,42 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>165.383,88 €</b>
-Charges financières	- 22.963,49 €
<b>EPARGNE BRUTE ou CAF (Capacité d'autofinancement)</b>	<b>142.420,39 €</b>
-Remboursement de la dette	- 110.126,92 €
<b>EPARGNE NETTE DISPONIBLE</b>	<b>32.293,47 €</b>

Le taux d'épargne brute est le ratio : "Epargne brute" sur " Recettes de gestion courante"

Taux = 142.420,39 / 467.461,30 **Taux d'Épargne Brute = 30,47 %**

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Pour certains analystes, le seuil critique se situe autour de 10% à 12%.

## ➤ Dépenses d'Investissement

Les 3 grands projets de la commune se sont concrétisés. Une grande partie des travaux a été exécutée en 2018. Il reste encore quelques marchés à terminer, à récupérer les subventions des différents organismes (État, Région et Département) et le FCTVA (en 2019, 2020 et 2021).

Projet	Coût total TTC	Réalisé > 2018 et payé	Restes à réaliser CA 2018	A réaliser en 2019
P1 - Cimetière	322.768,00 €	290.516,67 €	32.251,33 €	
P2 – CSC	942.677,00 €	909.209,90 €	33.467,10 €	7.532,90 €
P3 - Voirie	105.271,87 €	76.887,41 €	28.384,46 €	

Les restes à réaliser reflètent ce qu'il reste à payer. Ils doivent permettre le paiement des entreprises avant le vote du BP 2019. Ils sont globalement estimés à 104.000 €.

Les autres dépenses de 2018 concernent des travaux et des équipements pour l'école d'un montant global de 9.580,44 €, de la participation versée à la CCPZ pour le PLUI de 10.100 € (2<sup>ème</sup> acompte) et quelques autres investissements.

Globalement, les dépenses d'investissements de 2018 sont de 1.125.262,83€, plus 104.000 € de RAR.

L'autre grand chapitre des dépenses d'investissement concerne le remboursement de la dette.

En 2018, la commune a remboursé 110.126,92 €

Au 31/12/2018, la dette des prêts en cours s'élevait à 1.446.310,55 €, soit 1.844,78 € par habitant.

Avec les travaux réalisés en 2018, des crédits supplémentaires ont été contractés en 2017 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour un montant global de 450.000 € dont 300.000 € à un taux de 0%.

En 2018, les 2 crédits ont été intégralement versés. De même, un crédit relais de 500.000 € a dû être contracté auprès du Crédit Mutuel à un taux de 0,45 % en attendant le versement des subventions et la récupération de la TVA.

Une grande partie du prêt relais sera déjà remboursé en 2019.

**DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 1.424.411,51 €**

## RATIO D'ENDETTEMENT

Pour vérifier que la gestion de la commune est saine, le ratio "Dette restante" sur "Résultat de fonctionnement" permet de mesurer la durée de remboursement de la dette en y consacrant tout le résultat généré dans l'année

Ratio = 1.446.310,55 € / 108753,56      **Ratio d'endettement = 13,30 années**

➤ Autre ratio : "Dette" sur "Epargne Brute"

Ratio : 1.446.310,55 / 142.420,39      **Ratio : 10,15 années**

Le nombre d'années ne doit pas être supérieur à 12 années. La situation est à considérer comme équilibrée jusqu'à 8 années.

Au 31 décembre 2018, la commune est certes très endettée : 1.447.908,36 € soit 1.846,82 € par habitant.

Du fait des lourds investissements réalisés depuis 2017 et jusqu'en 2019, de nouveaux crédits ont été contractés.

450.000 € auprès de la Caisse de Dépôts, dont 300.000 € à 0% et un prêt relais de 500.000 € sur 2 ans auprès du Crédit Mutuel en attendant le versement des subventions et le remboursement de la TVA.

Fin 2021, le montant de dette par habitant devrait revenir à moins de 750 € par habitant.

## ➤ Recettes d'Investissement

Comme indiqué ci-dessus, les principales ressources d'investissement concernent le déblocage des prêts contracté en 2017 et 2018 : 400.000 € auprès de la CDC et 500.000 € auprès du Crédit Mutuel.

Les autres recettes concernent

- Le FCTVA pour 15.862,87 €, soit 16,404 % sur les travaux TTC payés en 2016.
- La Taxe d'Aménagement pour 8.331,33 €
- L'Amortissement du fonds de concours versés à la CCPZ (voir dépenses de fonctionnement) pour un montant de 34.245,07 € (Espace sportif et PLUI).

Le déficit d'investissement 2017 augmenté des restes à réaliser 2017 a été compensé par le versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 237.073,22 €.

En restes à réaliser 2018, sont inscrites les subventions à recevoir dont les notifications ont été faites par les organismes subventionneurs, notamment les subventions d'Etat pour un montant global de 229.000 €, selon le détail suivant :

✓ Etat (DSIPL) :	90.000 €
✓ Région :	16.000 €
✓ Département :	80.000 €
✓ Etat (DETR) :	43.000 €

**RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 1.454.008,65 €**

L'excédent global d'investissement s'élève donc à 29.597,14 €

**L'EXCEDENT GLOBAL POUR 2018 EST DE 280.093,18 €**

## ➤ Quelques points de repère :

- Population INSEE au 01.01.2018 : 784 habitants
- Population INSEE au 01.01.2019 : 781 habitants
- Population selon recensement de janvier-février 2017 : 769 habitants
- Population DGF 2018 : 787 habitants

-**DGF par habitant** : en 2012 : 151,01 € en 2017 : 128,20 € **en 2018 : 118,40 €** (-21,59% en 6 ans)

-Encours Dette par habitant : **1.846,82 €** (1.447.908,36 / 784) (760,04 € en 2017)

-Recettes de gestion courante/population : **596,25 €** (467.461,30 / 784) (599,28 € en 2017)

-Dépenses de gestion courante/population : **385,30 €** (302.077,42 / 784) (367,82 € en 2017)

-Dépenses de gestion courante + intérêts dette/population : **414,59 €** (325.040,91 / 784) (397,44 € en 2017)

-Charges de personnel (chapitre 012) / Recettes globales fonctionnement : **16,84%** (17,61 % en 2017)  
(79.015,12 / 469.073,08)

-Charges de personnel (chapitre 012) / Recettes nettes fonctionnement : **19,18%** (19,96 % en 2017)  
(79.015,12 / 412.006)

-Dépenses fonctionnement et remboursement dette / Recettes réelles de fonctionnement : **100,29 %** (93,33% en 2017)  
(360.319,52 + 110.126,92 / 469.073,08)

-Encours dette / Recettes réelles de fonctionnement (1.447.908,36/469.073,08) : **3,09** (1,37 en 2017)